

2022

MAI



SAINT-LOUIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

L'ÉCHO

BUREAU FERMÉ

Prenez note que le
bureau municipal
Sera fermé
Lundi 23 mai 2022

Pour le congé de la
Journée Nationale des Patriotes

Le ciel des 4 vents



Éclipse totale de lune
dans la nuit du
15 au 16 mai

Détails page 8

À l'intérieur ce mois-ci:

- Séances
- Interdiction de feux à ciel ouvert
- Avis public
- Quand composer le 9-1-1
- Camp de jour
- Le ciel des 4 vents
- Nouveautés de la bibliothèque
- Offre d'emploi
- Message de la MAPAQ
- SARCA
- Les matinées gourmandes
- Transport collectif
- Et plus !

Municipalité de Saint-Louis

750, rue St-Joseph

Saint-Louis Québec JoG 1Ko

450-788-2631

mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Répertoire téléphonique

Maire :

Yvon Daigle 788-2635



Conseillers :

Jean Sioui 788-2080
Jean-Claude Drolet 788-2020
Patrice Forcier 788-2514
Robert Charron 514-588-1425
Jean-Pierre Arpin 788-2726
Jacques Mathieu 788-2413

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi :

08 h 30 à 12 h 00

13 h 00 à 16 h 00

Vendredi : FERMÉ

Location de salle :

Toutes personnes désirant louer le centre récréatif de Saint-Louis doivent s'adresser à la municipalité au

450-788-2631

durant les heures d'ouverture.

Contrôle animalier

SPA Drummond

1-855-472-5700

FADOQ:

Jean Trempe Président

579-489-2696

Aline Méthot Resp. des cartes

788-2926

Fabrique St-Louis

931, St-Edouard St-Jude

792-3943



URGENCE

En tout temps composer immédiatement
le:9-1-1

Pour les municipalités non desservies par le
310-4141

Employés et autres services

Directrice générale :

Joscelyne Charbonneau 788-2631

Poste 2001

dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Secrétaire-trésorière adjointe

Guylaine Lapierre 788-2631

Poste 2002

mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Inspecteur en bâtiment

Luc Munier 788-2631

Poste 2003

inspecteurstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Responsable des loisirs et adjointe à l'administration:

Lyne Labelle 788-2631

Poste 2005

loisirsstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Responsable de la bibliothèque :

Claudette Bonin 788-2631

Poste 2008

bibliost-louis@outlook.com

Contremaître aux travaux publics :

Richard Drapeau 779-9388

Poste 2004

voiriestlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Mathieu Ménard-Sansoucy

Journalier

Chantal Cloutier

Préposée aux

Espaces verts, parcs et

ménage

MRC des Maskoutains

Administration générale
450-774-3141

Évaluation foncière
450-774-3143

Gestion des cours d'eau
450-774-3141

Transport adapté

450-774-8810

Transport collectif région.
450-774-3173

Développement économique

450-773-4232

Embauche de Mathieu Ménard-Sansoucy au poste de préposé aux Travaux publics

Mathieu occupe le poste de journalier au sein du Service des travaux publics depuis le début du mois d'avril.

Bienvenue dans l'équipe municipale!

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2022



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, le lundi 2 mai 2022, à 20h00, à laquelle séance sont présents: Messieurs les conseillers : Jean Sioui, Jean-Claude Drolet, Patrice Forcier, Jean-Pierre Arpin, Robert Charron et Jacques Mathieu. Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yvon Daigle, maire. Est aussi présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale. Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

- D'adopter l'ordre du jour telle que soumise;
- D'adopter la liste des comptes à payer au montant de 139 667.53\$;
- D'adopter le règlement 541-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- D'autoriser de modifier la limite de crédit sur la carte Visa entreprises au montant de 5 000\$;
- D'autoriser le paiement de 80 heures aux taux horaire de 2021 à l'employé aux travaux publics;
- D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du PRACIM et d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à cette demande;
- Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;
- D'appuyer la municipalité de Saint-Bernard de Michaudville à l'entreprise Cooptel pour l'installation d'un relais téléphonique IP sur son territoire;
- De proclamer la semaine du 9 au 18 mai 2022 la Semaine Québécoise des familles;
- De proclamer la journée du 15 juin 2022 la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées;
- D'octroyer les travaux d'entretien et de rechargement à Excavation Roger Daigle pour le chemin des Allonges;
- D'autoriser l'achat de peinture jaune pour lignage de rues au montant de 2 030.40\$;
- D'autoriser l'achat de cinq barils de récupération d'eau au montant de 90\$ chacun;
- D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs au programme de soutien aux politiques familiale;
- D'embaucher Julien Caron, coordonnateur adjoint du camp de jour, Charlene Larin monitrice et Alexane Pelletier monitrice;

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE LUNDI, 6 JUIN 2022



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
LOUIS-AIMÉ-MASSUE
790, rue Saint-Pierre
Massueville (Québec) J0G 1K0
Tél.: 450 788-2152 - 450 788-2631

AVIS IMPORTANT **INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT**

Le 9 mai 2022 - La Régie intermunicipale de Protection Incendie Louis-Aimé-Massue annonce qu'un avis d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert est **en vigueur dès maintenant, et ce, jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble de son territoire en raison de la sécheresse et à la restriction de consommation d'eau.**

Cette interdiction s'adresse également aux citoyens possédant un permis de brûlage. La collaboration de tous les citoyens est demandée. **Il est donc interdit :**

- *de faire des feux de camp*
- *de faire des feux d'artifice*
- *d'utiliser des instruments produisant des flammèches*
- *d'utiliser des lanternes volantes*

Prenez note qu'aucun permis de brûlage sera émis sur l'ensemble du territoire de la Régie durant la période d'interdiction. Merci de votre collaboration!



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE Pour l'exercice financier 2021

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis, QUE:

Le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021 seront déposés au cours de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 2 mai 2022 à compter de 20 h en la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis.

Le présent avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Louis, ce 25 avril 2022



Joscelyne Charbonneau

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 389-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 389-06 INTITULÉ RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

(AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H-106) À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE P-102)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis, de ce qui suit :

QUE le règlement n° 389-22 amendant le règlement n° 389-06 intitulé Règlement d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis (Agrandissement de la zone H-106 à même une partie de la zone P-102) a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 avril 2022 ;

QUE la MRC des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 29 avril 2022 ;

QUE ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, soit le 29 avril 2022;

ET QUE ledit règlement n° 389-22 est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis, durant les heures régulières d'ouverture.



Donné à Saint-Louis, ce 5^e jour du mois de mai 2022

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 541-22 ABROGEANT

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 506-18

ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 2 mai 2022 à 20 h, en la salle du Conseil, au 750, rue Saint-Joseph, à Saint-Louis, le Conseil municipal de Saint-Louis a procédé à l'adoption du **Règlement numéro 541-22 abrogeant le règlement numéro 506-18 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Louis.**

QUE le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures régulières d'ouverture.



Donné à Saint-Louis, ce 4^{ième} jour du mois de mai 2022

QUAND COMPOSER LE 911



**A N'UTILISER
QU'EN CAS
D'URGENCE**

Quand faut-il composer le 911 (service d'urgence)?

Vous pouvez composer le 911 si votre santé, votre sécurité ou vos biens sont menacés et que vous avez besoin d'une intervention immédiate. La personne qui répondra avertira les secours, c'est-à-dire les pompiers, la police ou une ambulance.

En cas d'urgence, composez le 911 afin que les pompiers, la police ou une ambulance puissent se rendre où vous vous trouvez. Composer le 911 est gratuit, même à partir d'un téléphone public.

Quand composer le 911

Composez le 911 seulement si votre santé ou votre sécurité sont menacés et que vous avez besoin d'une intervention immédiate. La personne qui répondra avertira les secours, c'est-à-dire les pompiers, la police ou une ambulance.

Quand ne pas composer le 911

**Si la situation n'est pas urgente et que vous n'êtes pas en danger,
ne composez pas le 911.**

EXEMPLE : Signalisation manquante, dégât d'eau, bris d'aqueduc, arbre sur la route etc.

Le personnel du service 911 doit en effet être prêt à répondre aux appels urgents seulement.

Si vous appelez le 911 par erreur, ne raccrochez pas. Dites simplement à la personne qui répond que l'appel est une erreur. Si vous raccrochez, quelqu'un vous rappellera. Si vous n'êtes pas joignable, il se peut que les services d'urgence se rendent là où vous vous trouvez.

Inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment, monsieur Luc Munier est disponible les MERCREDIS, sur rendez-vous, entre 8h30 et midi et de 13h00 à 16h00. Prière de communiquer avec lui au 450-788-2631 poste **2003** avant de vous présenter.

Merci de votre collaboration

Contremaitre aux travaux publics

En cas d'urgence ou pour une demande de fermeture de l'eau à un chalet ou une maison, vous pouvez communiquer avec notre contremaitre aux travaux publics, M. Richard Drapeau au 450-779-9388

Récupération de piles au bureau municipal:

Vous n'avez qu'à déposer vos piles au bureau municipal durant les heures d'ouvertures. Les piles acceptées sont: AA, AAA, C, D et 9 volts.

Feu en plein air

Vous devez faire la demande pour un permis de feu auprès de Monsieur Jacques Mathieu au 450-788-2413



Régie d'aqueduc



AVIS IMPORTANT

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre demande la collaboration de tous les contribuables.

En effet, le compteur intérieur et/ou le lecteur à distance à l'extérieur doivent toujours être accessibles afin de permettre au coordonnateur de la Régie d'effectuer les réparations en tout temps,

SPA de Drummond

- Vous en avez assez des chiens errants sur votre terrain et de leurs matières fécales ?
- Vous en avez assez des aboiements incessants de jour ou de nuit ?
- Vous pouvez porter plainte à SPA Drummond en composant le **1-855-472-5700**.
- Pour une urgence les samedis et dimanches, contactez la Sûreté du Québec

LE CAMP DE JOUR CET ÉTÉ À
SAINT-LOUIS...

IL EST ENCORE TEMPS DE S'Y INSCRIRE!
LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS
EST EN COURS.

PLAISIR—AMUSEMENT AVEC LES AMIS!

Pour information

Lyne Labelle

Adresse courriel :

loisirsstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca



Le ciel des 4 vents vous invite !



Le ciel des 4 vents vous invites!

Aux centre des loisirs dans le cadre de l'éclipse totale de Lune
qui aura lieu dans la nuit du 15 au 16 mai 2022.

Nous serons présents aux couchers du soleil.

L'éclipse totale durera de 23h30 à 00h55.

Il y aura plusieurs télescopes à votre disposition.

Apportez des vêtements chauds!

Aux plaisirs de vous voir!!

NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

ROMANS:

- Racines de faubourg (v.1 et v.2) (Sophie-Julie Painchaud)
- Sans issue (Joy Fielding)
- Amour, suppléance et autres catastrophes (Andrée-Anne Dufour)
- Aller (presque) simple pour le Costa Rica (Alexandra Roy)
- Pure laine, pur coton (v.1 et v.2) (Marthe Gagnon-Thibaudeau)

ADO :(Thriller fantastique)

- Dreamwalkers (v.1 et v.2) (Alain Lafond)

BIOGRAPHIE ET BBQ:

- Salut salut! Jean Lapierre, un homme du peuple (Marianne White)
- Passion BBQ -80 recettes du Maître fumeur (Micael Béliveau)

CHEVAUX ET OISEAUX:

- Chevaux: une vie au service de l'homme (Kim Denis-Bryan)
- Attirer les oiseaux aux mangeoires (Jean Paquin)

BD :

- Sorcières sorcières (v.5) (Joris Chamblain)
- Friciel et Fluffy (v.11) (Frigiel)

Jeunesse :

- Pourquoi? Quand? Comment? -1000 questions réponses (Atelier Cloro en Bretagne)
- Le joli bedon rond de Marion (Renée Wilkin)



**La bibliothèque
est ouverte
le mardi,
de 10h30 à 12h00
et 18h30 à 20h00**



Calendrier des collectes et des activités

MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	^D 4	^O 5	6	7			^D 1	^O 2	3	4	
8	9	10	^R 11	^O 12	13	14	5	6	7	^R 8	^O 9	10	11
15	16	17	^D 18	^O 19	20	21	12	13	14	^D 15	^O 16	17	18
22	23	24	^R 25	^O 26	27	^R 28	19	20	21	^R 22	^O 23	24	25
29	30	31					26	27	28	^D 29	^O 30		

● Déchet ● Recyclable ● Organique ● Férié, collecte reportée
○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts
 Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.

Offre d'emploi

Ton été à la Ferme Gadbois

Inscris-toi avec tes ami(e)s !

POUR LA CUEILLETTE
DE FRAISES.
2 à 6 SEMAINES DE
PLAISIR !





Fermegadbois


(450) 792-5112


889 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud (à 5 minutes de St-Hyacinthe)

Message de la MAPAQ

Récemment, de nombreux cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été signalés dans plusieurs provinces canadiennes. La surveillance du virus de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages est nécessaire pour détecter rapidement la présence du virus au Québec qui pourrait entraîner des conséquences pour la santé de la volaille ou la santé humaine.

Votre vigilance et votre collaboration sont souhaitables afin d'optimiser cette surveillance.

Pour ce faire, signalez la présence d'oiseaux morts ou moribonds sur le territoire de votre municipalité en composant le 1 877 346-6763.

Ne manipulez pas l'oiseau en attendant les directives. Vous obtiendrez par téléphone les instructions pour la collecte sécuritaire de l'oiseau, qui devra être amené dans un lieu où il pourra être collecté par un agent de la faune du gouvernement.

Avisez vos citoyens de ne pas approcher ou toucher les oiseaux sauvages.

Vous êtes également invités à partager le message de sensibilisation ci-dessous avec vos citoyens propriétaires de volailles ou toute personne concernée.

En tant que propriétaire d'une basse-cour ou d'un petit élevage d'oiseaux, vous devez savoir que vos oiseaux sont à risque de contracter le virus de l'influenza aviaire, causant la *grippe aviaire*. Le virus a été détecté dans plusieurs provinces canadiennes et il se propage rapidement. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) tient à vous rappeler les mesures de prévention et de surveillance pour protéger vos oiseaux.

Prenez connaissance de [l'Avis de vigilance](#). Vous êtes invités à afficher la deuxième page de l'Avis dans vos installations;

Affichez également cette fiche [aide-mémoire](#), comme rappel des règles de base pour protéger votre élevage contre la grippe aviaire.

N'attendez pas avant de déclarer des signes de maladie à votre vétérinaire : la prévention et la détection rapide de la grippe aviaire sont essentielles pour éviter sa propagation.

Si vous n'avez pas de médecin vétérinaire, vous pouvez consulter le site Internet de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou celui de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, ou encore consulter le document suivant : [Soutien vétérinaire aux petits élevages d'oiseaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Vous êtes aussi invités à relayer les publications [Facebook](#) et [Twitter](#) du MAPAQ sur vos réseaux sociaux.

Merci de votre collaboration.



Les mamans et l'école



En mai, c'est la célébration des mères. Grâce à SARCA Mobile, j'ai eu la chance de rencontrer à quelques reprises, des jeunes mères qui souhaitent effectuer un changement de carrière à la suite de l'arrivée de leur enfant.

Différentes raisons peuvent amener les nouveaux parents à vouloir modifier leur parcours professionnel. Certains souhaitent acquérir une meilleure conciliation travail-famille, d'autres se sont découverts un intérêt marqué pour les domaines liés à l'éducation ou bien ils souhaitent obtenir un premier diplôme afin de devenir un exemple positif pour leur enfant et être fier d'eux-mêmes.

Dans tous les cas, nous examinons les besoins et objectifs de l'individu. Dans le but d'un retour aux études, nous explorons les possibilités qui peuvent être mises en place pour accommoder la vie d'un parent. Certaines formations sont offertes à distance avec un enseignant en ligne. Pour d'autres, l'apprentissage est fait de façon autonome où l'élève avance à son rythme dans son cahier. Il est également possible de suivre des cours de soirs offerts dans diverses institutions scolaires. Nous accompagnons le client dans toutes les démarches du retour aux études, en débutant par la connaissance de soi jusqu'à la recherche de moyens de financement.

Si vous êtes dans une situation où vous souhaitez explorer les voies vers un changement de carrière, un retour aux études, une reconnaissance des acquis ou tout autre projet scolaire et professionnel, n'hésitez pas à faire appel à nos services gratuits. SARCA Mobile est un service du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) et se déplace dans toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains. Communiquez avec la conseillère qui se fera un plaisir de vous accueillir.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Conseillère



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec





DE JUIN À DÉCEMBRE

UN MARCHÉ PHYSIQUE ET EN LIGNE!

Commandez vos produits sur la boutique en ligne
des Matinées gourmandes OU venez sur place!

SAMEDI 13 AOÛT
9 H À 13 H

SAINT-LOUIS
100, RUE MESSIER

WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM | 



GRANDE RÉGION DE
SAINT-HYACINTHE
MEMBRE
COMPLICE

AVIS IMPORTANT— Eau potable, pour une consommation responsable



UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE Règlement numéro 425-12 relatif à l'eau potable

Le 10 Mai 2022 - La Municipalité de Saint-Louis demande la collaboration de ses citoyens afin de modérer la consommation en eau potable pour les jours et mois à venir et de respecter les heures d'arrosage comme suit :

L'arrosage de la pelouse et des jardins est permis :

Article 7.2.1

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux **est permis uniquement de 20 h et 23 h les jours suivants :**

un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair

un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa

Article 7.3

Le remplissage d'une piscine est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment Article 7.4

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles et des trottoirs est interdit en tout temps.

En modérant notre consommation d'eau potable, nous éviterons des interdictions d'utilisation de l'eau à des fins non essentielles. Votre collaboration est précieuse. Bon été!

AVIS IMPORTANT de la Régie de l'A.I.B.R

Avis de réduction de consommation d'eau potable

Le 10 mai 2022. - La Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu
demande à tous les citoyens et entreprises qu'elle dessert de réduire leur
consommation d'eau potable, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Merci de votre collaboration!



TRANSPORT COLLECTIF

La MRC vous informe

Regroupement
Maskoutain des Utilisateurs
du Transport Adapté



- Regrouper les utilisateurs (usagers) du transport adapté, ainsi que certaines associations concernées par le service du transport adapté.
- Sensibiliser, par les moyens appropriés, la population en général sur l'importance du transport adapté comme outil d'intégration pour les personnes handicapées.
- Défendre les droits et promouvoir les intérêts des personnes handicapées à l'égard du transport adapté en faisant les représentations nécessaires auprès des autorités concernées.
- Informer les membres sur leurs droits et obligations concernant le service du transport adapté.



Municipalités de la MRC des Maskoutains desservies par le transport adapté



- La Présentation
- Saint-Barnabé Sud
- Saint-Bernard-de-Michaudville
- Saint-Damase
- Saint-Denis-sur-Richelieu (entente spéciale)
- Saint-Dominique
- Sainte-Hélène-de-Bagot
- Sainte-Madeleine
- Sainte-Marie-Madeleine
- Saint-Hugues
- Saint-Hyacinthe
- Saint-Jude
- Saint-Liboire
- Saint-Louis
- Saint-Marcel-de-Richelieu
- Saint-Pie
- Saint-Simon
- Saint-Valérien-de-Milton

Coordonnées : 1195, St-Antoine, bureau 307
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3K6
Téléphone : 450 771-7723
Courriel : rmuta@maskatel.net
Site Internet : www.rmuta.org

La MRC des Maskoutains offre deux types de services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire



Le transport adapté

Le transport adapté est un service de transport collectif de porte-à-porte, dédié aux personnes ayant des limitations.

Pour être admissible, une personne doit avoir une limitation significative et persistante qui l'empêche d'utiliser le transport en commun régulier. Pour en attester, le formulaire d'admissibilité doit être complété par un spécialiste de la santé reconnu. Le traitement du dossier est gratuit et les usagers paient uniquement les frais relatifs à l'utilisation du service.

Pour information :

Téléphone : 450 774-3170, option 1
Courriel : info@transport@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca

Le transport collectif régional

Le transport collectif régional est un service de transport collectif dédié à toute personne ayant besoin de transport et qui n'ont pas accès au transport en commun offert par la Ville de Saint-Hyacinthe.

La MRC peut également utiliser les places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif régional. Des frais de passage sont applicables selon la zone d'utilisation.

Horaire de service du transport de la MRC des Maskoutains :

Lundi au vendredi : 5 h 15 à 00 h 30
Samedi : 8 h 00 à minuit
Dimanche : 8 h 00 à 22 h 00



La MRC vous informe

Mai 2022



Désormais six MRC desservies par L'ARTERRE

Aux MRC des Maskoutains, des Jardins-de-Napierville et de Pierre-De Saurel qui avaient annoncé en 2019 la mise en œuvre du service L'ARTERRE sur leurs territoires respectifs, s'ajoutent dorénavant celles de La Haute-Yamaska, du Haut-Richelieu et du Haut-Saint-Laurent.

L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires de terres ou de bâtiments agricoles ou agriculteurs sans relève identifiée.



Photo : François Laroche

Les agentes de maillage L'ARTERRE, de gauche à droite, Caroline Bérubé, Marjorie Bernier et Amélie Tremblay.

L'ARTERRE peut accompagner dans une variété de situations :

- Offre et recherche de surfaces cultivables et de bâtiments pour loger des animaux d'élevage, pour de l'entreposage ou pour de la transformation alimentaire;
- Recherche de partenaires pour soutenir une production actuelle ou pour la diversifier;
- Offre et recherche d'aspirants-agriculteurs qualifiés pour les entreprises agricoles sans relève et accompagnement des parties.

Détails à www.arterre.ca. Les personnes intéressées sont invitées à contacter l'équipe du service au 450 774-3141, poste 3010 ou par courriel à arterre@mrcmaskoutains.qc.ca.

Le patrimoine vous intéresse?

La MRC cherche des personnes intéressées à siéger au Conseil régional du patrimoine (CRP). Il s'agit d'un comité consultatif qui a pour mandat d'étudier toute question relative à la sauvegarde ou à la mise en valeur du patrimoine maskoutain.

La MRC est à la recherche de personnes et d'organismes pour les cinq postes suivants :

- Un membre citoyen de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Deux membres citoyens de l'une des 18 municipalités rurales de la MRC des Maskoutains;
- Un membre représentant le domaine du patrimoine bâti : architecte, artisan ou ouvrier des corps de métier œuvrant sur les bâtiments anciens;
- Un membre représentant un organisme qui œuvre dans le domaine de la culture ou du patrimoine et actif sur le territoire de la MRC.

Le Conseil est convoqué au besoin, au siège social de la MRC et occasionnellement dans l'une des dix-sept (17) municipalités (prévoir de 4 à 12 réunions annuellement). Le mandat des membres est de deux ans.

Si ça vous intéresse, il suffit de soumettre une lettre expliquant vos motivations à siéger au CRP, d'indiquer les sujets qui vous tiennent à cœur dans ce domaine et de mentionner votre expérience en patrimoine, s'il y a lieu.

Votre lettre de candidature devra être envoyée au plus tard le 25 mai 2022, à l'adresse suivante : MRC des Maskoutains, Conseil régional du patrimoine, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 5C8 ou par courriel à info@mrcmaskoutains.qc.ca.

Information : Robert Mayrand au 450 774-3141, poste 5028 ou à rmayrand@mrcmaskoutains.qc.ca

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 774-3141, poste 3137 ou dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou MRC des Maskoutains pour tous les détails.



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Date et lieu de collecte

SAINT-HYACINTHE:

900, avenue Turcot

(Stade L.-P.-Gaucher)

Le 28 mai de 8 h 30 à 16 h 30



Matières acceptées

ANTIGELS, LAVE-VITRE, BATTERIES,
COMBUSTIBLES, ESSENCE, HUILES
USÉES ET FILTRES

ENGRAIS, PESTICIDES, POISONS,
MÉDICAMENTS ET PRODUITS
D'ENTRETIEN DE SPA ET DE PISCINE

PEINTURES, VERNIS, SOLVANTS,
AÉROSOLS, DÉCAPANTS, CIRES,
POLIS, RÉCURANTS, NETTOYANTS
ET JAVELISANTS

BONBONNES DE PROPANE

FLUORESCENTS, AMPOULES
FLUOCOMPACTES, PILES ET
DÉTECTEURS DE FUMÉE

APPAREILS ÉLECTRONIQUES,
ÉLECTRIQUES ET
INFORMATIQUES

On vous y attend !

Pour plus d'informations:
www.riam.quebec
450 774-2350



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR POUR ÉVITER DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES !

Saint-Hyacinthe, le 27 avril 2022 – Conformément à la réglementation provinciale et au Plan de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, le Programme régional de vidange des installations septiques permet la coordination des activités de vidange des installations septiques et la valorisation des boues de façon efficace et respectueuse de l'environnement. Il a d'ailleurs été reconnu par le MELCC comme étant un exemple favorisant la gestion optimale des fosses septiques au Québec.

Sur le territoire de la Régie, la collaboration des citoyens est excellente et elle permet d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec 16 000 tonnes de boues collectées annuellement, transformées en compost et valorisées en agriculture.



Afin d'éviter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par le programme doit préparer son installation préalablement à la vidange et mettre son dossier à jour à la Régie pour être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange, notamment en fournissant un numéro de téléphone valide.

Afin de maintenir à jour les dossiers de chaque citoyen dont l'immeuble est desservi par le programme, **il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements de coordonnées de ceux-ci, notamment les coordonnées téléphoniques. Il est également important d'informer la Régie de toute modification des installations septiques situées sur le territoire visé par le programme.**

Il est facile d'obtenir toutes les informations pertinentes en communiquant directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350 ou en consultant le site Internet au www.riam.quebec.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
riam@riam.quebec



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca

jeanbernardemond.com



COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.



450 746 7000



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Vous déménagez?

Appelez-nous sans tarder afin que
la fibre coopérative emménage avec vous!

1 888 532-COOP (2667)



COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION
DEPUIS PRÈS DE 80 ANS!

Cooptel  Explorer
l'inattendu
1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca